

JANVIER 88

61

**AMICALE NATIONALE DES CHASSEURS A PIED**



**BULLETIN TRIMESTRIEL**

L'Amicale Nationale des Chasseurs à Pied - A.N.C.A.P. - (Association sans but lucratif) à été fondée le 22 septembre 1968 à CHARLEROI. Ses Statuts ont paru au Moniteur, Belge du 17 octobre 1968, n°5697 et 5698.

Ces Statuts et les modifications peuvent être consultés au Musée des Chasseurs durant les heures d'ouverture.



**SECRETARIAT :** A.N.C. **SECRETARIAT**  
Rue de Tarcienne, 68  
6280 GERPINNES  
Tél. 071-41.24.66

**C.C.P. :** 000-0199352-17  
**A.N.C.A.P.**  
rue de Loverval, 100  
6071 CHATELET

**REDACTION DU BULLETIN :**  
Monsieur Jean **BOURG**  
rue Spinolis, 144 Bte 6  
6000 - CHARLEROI  
Tél. : 071 - 32.04.75

Des bulletins d'adhésion peuvent être obtenus aux adresses ci-dessus.



**N. 61****Janvier 1988 \*****CHASSEUR**

UN JOUR,

**CHASSEUR** TOUJOURS.*Organe Officiel De l'Amicale Nationale Des*Chasseurs A Pied

\*

Der Jagers Te Voet.**SOMMAIRE**

- Page 2. Editorial.
- Page 5. Echos du 2ème Chasseurs à Pied.
- Page 10. Jubilé.
- Page 12. Guerre 40-45. Camp de WATTEN.
- Page 15. Assemblée Générale 1988 et Banquet Fraternel.
- Page 19. MENU.
- Page 20. et 21 Banquet et Réservation Important.
- Page 22. Le Padre nous a quitté.
- Page 24. Les Volontaires de guerre.
- Page 30. Les Volontaires de guerre 44-45.
- Page 32. Philatélie-Billet Rose.
- Page 33. Philatélie.
- Page 36. Social.

Editeur Responsable : Edmond BURTON, 370 rue des  
Closières, 6001 MARCINELLE.  
Le plan de direction ainsi que la légende se trouve  
sur feuilles volantes page 20Bis et 21 Bis.

# EDITORIAL.

*En ce début d'année nouvelle, au nom du CONSEIL D'ADMINISTRATION et au MIEN, j'adresse à nos membres, et à nos lecteurs, nos meilleurs vœux.*

*Mais quels sont les vœux les meilleurs ? Ce n'est certe pas, une formule de politesse. A l'ère naissante d'une espérance de Paix mieux affirmée par le récent traité américano-soviétique sur les missiles, c'est que vous tous, amis Chasseurs et amis des Chasseurs, puissiez vivre une année déterminante dans l'évolution positive des ententes pour la Paix.*

*Toutefois celle-ci ne progressera vraiment qu'avec la réalisation d'une EUROPE plus UNIE car, la Paix n'est véritable que dans l'Indépendance et le respect de tous les peuples et à cet égard, les peuples d'EUROPE ne seront respectés par les super-puissances que s'ils se sont unis pour être forts.*

*Pour faire une EUROPE unie, nous devons tous le vouloir et pour cela rester unis nous mêmes.*

*L'amitié sincère s'accomode de divergences de vues et l'unité n'est pas l'uniformité. Mais pour que cette unité se réalise, il faut d'abord qu'elle soit souhaitée, voulue par tous les individus. Pas d'utopie, pas de rêves, mais un réalisme constructeur*

*d'une union nécessaire et possible si nous la commençons entre nous, entre nos villes et nos régions pour qu'elle s'étende ensuite à tout notre vieux continent.*

*Mais pour cela, il faut aussi que nous abandonnions nos égoïsmes, que nous élargissions nos points de vue jusqu'au lointain des horizons nouveaux.*

*Il faut que nous ayons le coeur et aussi la raison en éveil constant pour le service des autres. Ce qui est, en plus une clef d'accès au bonheur, ce bonheur que, les mains cordialement tendues vers vous tous, je vous souhaite ainsi qu'une excellente santé .*

*Le Président de l'Amicale,*

*Mr BURTON.*

*Nous prient de transmettre leurs meilleurs voeux pour l'AN nouveau à tous les membres de l'Amicale:*

*Lieut-Col. e.r. Paul CORNEZ et Madame,*

*Le Colonel A.E.M. Hre Armand JORIS et Madame,*

*Le Colonel Hre Max WALEM et Madame,*

*Le Colonel e.r. Luc CHASSEUR et Madame,*

*Le Lieut-Col. B.E.M. Stéphane DELVOSAL et Madame,*

*Le Major J.M. CLOSSET, Chef de Corps et les Officiers*

*du 2ème Chasseurs A Pied,*

*L'Adjudant Chef H. BUTZ, Adt de Corps et les Sous-Officiers du 2ème Chasseurs A Pied,*

*Le Président et les Volontaires du 2ème Chasseurs à Pied.*

Le Colonel B.E.M. e.r. Jacques GENDARME et Madame,  
Monsieur M. D'HAESE, Président de la Fraternelle du  
5ème Bon.Fu.

Mr. Roger ROSART, Président de la Fraternelle du  
10ème Bon. Fu.

Mr. J. GARAIN, Président de la Fraternelle du 11ème  
Bon.Fu. "Général Patton",

Le Colonel B.E.M. e.r. Alex MASSART et Madame,  
Oberstleutnant a.d. Otto MUNTER, Président du Deuts-  
cher Jägerbund E.V.

Mr. Désiré VOGLAIRE, Président de la Fraternelle de  
la Brigade PIRON,

Madame La Comtesse CH.H. d'ŒULTREMONT,

Le Lieut-Col. René RAYMOND et Madame,

Mr. J.C. VAN CAUWENBERGHE, Bourgmestre de CHARLEROI,

Mr. Emile HENRI, Premier Echevin de CHARLEROI,

Mr. Gustave DEBROUX, Echevin de CHARLEROI,

Mr. Georges PIERARD, Echevin de CHARLEROI,

Mr. Jacques SCHEPERS, Echevin de CHARLEROI,

Monsieur l'Aumônier BOSTEELS,

Mr. Raoul MARCHAND, Président de la F.N.C. de BIERGHE

Mr. François MASSIN,

Monsieur Gustave WARMONT, Représentant Général de  
la NOUVELLE GAZETTE,

Le Président de la Fraternelle du 12ème Bon. Fu.

REMAGEN

vous recevez aussi les bons voeux de bonne santé et  
de bonheur de la part de la rédaction du "Cor".

Adjudant Michel DÈE BONDY

Mr. MARCELLE Fernand ancien porte drapeau de l'ANCAP.





## Echos du 2e Chasseurs à Pied



L'arrivée du Drapeau.

Les 29 et 30 octobre 87, c'est-à-dire trop tard pour que nous puissions encore vous en présenter un compte-rendu dans notre dernier numéro, le 2ème Chasseur à Pied a inauguré ses nouvelles salles de loisirs.

Rendant la courtoisie au Major CLOSSET et à sa troupe qui on s'en souvient, étaient venus en mai, célébrer leur fastes à CHARLEROI. Monsieur le Bourgmestre Jean-Claude VAN CAUWENBERGHE et son épouse, ainsi que Messieurs leéchevin SERON et BROUSMICHE commissaire de Police en chef de CHARLEROI avaient tenu à marquer par leur présence à SIEGEN, l'attachement de la Ville marraine à ses " P'tits Chasseurs ".



Mr VAN CAUWENBERGHE  
en visite à SIEGEN  
les 29 et 30 octobre  
1987.



Le soir du 29, au cours d'un repas délicieux partagé avec leurs invités dans une ambiance aussi détendue qu'amicale, les Officiers par la voie de leur Chef de Corp dirent à leurs hôtes, le plaisir qu'ils avaient de les recevoir, et en les remerciant, Mr le Bourguemestre VAN CAUWENBERGHE dans une allocution toute empreinte de cordialité, rappela la joie que les Chasseurs avaient mise au coeur de ses concitoyens en venant célébrer leurs fastes à CHARLEROI.

La soirée se termina comme il se doit, par un trépidant " Quatre-vingt Chasseurs " chanté et sauté avec une vigueur extraordinaire par tous les Messieurs de l'assistance.

Le lendemain, de bonne heure, expression signifiant qu'on ne les avait pas laissé dormir longtemps, les invités ont pu assister à une démonstration de Tir Milan qui ne manqua pas d'éveiller leur intérêt. Ensuite, profitant de la sollicitude de nos Chasseurs, les voilà dames et messieurs, tout d'aise, transportés en rutilants chars M.II3, jusqu'à la plaine de drill.



Ce transport qui n'était pas sans rappeler à notre ami Gustave WARMONT, un certain exercice de nuit palpitant où il naviguait à bord d'un char du 2ème Chasseurs, tout feux éteints, amenait dans la bonne humeur, les invités prendre place aux tribunes dressées à leur intention pour assister à la courte prise d'armes qui allait suivre.

Aux invités arrivés la veille, viennent alors s'ajouter le Bourguemestre de SIEGEN et son épouse, Mr ROSART Président de la Fraternelle du 10ème Bon Fu. la délégation du Cercle Royal des Officiers de Réserve de CHARLEROI conduite par son Président le Major-médecin GERSEAUX et son épouse, le Lieutenant-Colonel de Gendarmerie CLAESSENS commandant le 3ème groupe mobile, et la délégation de notre amicale bien-entendu.



Inauguration par Mr VAN CAUWENBERGHE de la Salle de loisirs.



Personnalités présentent lors de l'inauguration de la salle de loisirs.

Après cette cérémonie présidée par le Colonel BEM BRUYERE, commandant de la 17ème Brigade Blindée, le Major CLOSSET convia ses hôtes à visiter l'exposition de matériel militaire mise sur pied à leur intention, les nouveaux matériels acquis récemment par la Force Terrestre y figuraient en bonne place et suscitèrent l'intérêt des visiteurs. Ceux-ci sous la conduite attentionnée des Chasseurs prirent alors le chemin des salles de loisirs.

Là, avant que Madame VAN CAUWENBERGHE ne coupe avec grâce le ruban symbolique barrant de vert et de jaune la porte d'entrée, le Chef de Corps, dans une courte allocution, ne manqua pas de souligner d'une part, l'importance psychologique et sociale de ces salles, offrant par ailleurs un bel éventail de distractions pour nos soldats et d'autre part qu'il devait, " de pouvoir nous les présenter ", au travail efficace de Monsieur Gustave WARMONT, animateur bénévole de la récolte de fonds effectuée dans ce but bien précis, lors des fastes célébrées à CHARLEROI, et à celui des Chasseurs et des épouses de Chasseurs qui consacrèrent de nombreuses soirées à leur aménagement.

Aménagement tellement bien réussi qu'on se sentait en y pénétrant dans une ambiance d'amitié quasi familiale. Ce qui explique peut-être, pourquoi les balles se mirent à voler ! Par balles, ami lecteur, n'entendez pas "douilles". Il s'agit ni plus ni moins des balles de ping-pong que le Colonel BEM BRUYERE et le Bourguemestre de CHARLEROI firent rebondir sur une table toute neuve au cours d'un échange symbolique tout empreint de cordialité.

Une surprise enfin attendait les visiteurs : le Foyer des soldats volontaires et miliciens avait été rénové avec beaucoup de goût. Cette rénovation, était due elle aussi au travail talentueux des épouses des Chasseurs et au remarquable sponsoring de Mr J.M. COOREMANS, directeur des Brasseries PIEDBOEUF-JUPILER de CHARLEROI.

Enfin, pour terminer, un dîner qui alliait bon

goût et simplicité, réunissait tous les participants dans une atmosphère de chaude amitié.

Notre délégation composée de Mesdames COLIN, BURTON et ROLAND, de Messieurs BURTON, SCORY et ROLAND prirent congé en fin d'après-midi des Chasseurs et des anciens Chefs de Corps, les Lieutenant-Colonel CHASSEUR et WIAME, qui avaient tenus une fois de plus à être présents.



SIEGEN, la table du souper le 29 octobre 1987, où figure en bonne place notre Président Monsieur BURTON.





# JUBILE

Nos amis du CERCLE ROYAL DES OFFICIERS DE RESERVE de CHARLEROI ont fêté cette année le cinquantième anniversaire de la Fondation de leur Association.

Pour la circonstance, ils ont, en mai dernier (1987), collaboré avec l'efficacité et la bonne humeur dont ils sont coutumiers, aux Fastes du 2ème Chasseurs à Pied. Ils marquaient de la sorte, leur attachement au Régiment qui jusqu'en 1976, avait été leur port d'attache. Puis, en septembre, ils ont organisé un cortège de véhicules militaires ( d'époque) commémorant l'entrée des alliés en 1944 à CHARLEROI et le 26 novembre dernier, ils ont offert à leur amis un splendide concert donné par le Grand Orchestre de l'Harmonie des Guides.

Précédé d'une remarquable allocution de leur Président et d'un vibrant discours de Monsieur Emile HENRY, premier Echevin de CHARLEROI, ce concert combla vraiment les auditeurs. D'autant plus que les responsables du Cercle, par une délicate attention avaient fait mettre au programme, la Marche du 2ème Chasseurs à Pied, chère au coeur de tous les Carolos.

L'Harmonie des Guides l'exécuta magistralement. Moments d'émotion artistique et moments d'émotion patriotique, ce fût une soirée qu'on est pas prêt d'oublier.

Mais, je cite ici, Monsieur le Médecin-Major GERSEAU, Président du Cercle :

- " Le Cercle a également tenu à laisser une trace
- " tangible de ce JUBILE par l'édition d'un ouvrage
- " qui aborde un aspect de l'histoire de CHARLEROI
- " n'ayant jamais fait l'objet d'une recherche aussi
- " fouillée. Cette étude est due à mon ami André
- " BALERIAUX dont le talent et les connaissances dans
- " le domaine de l'histoire militaire de notre PAYS et
- " de ses Régiments sont unanimement reconnus.

" Ses écrits, pour sérieux qu'ils soient, se lisent  
" comme des romans. "

Ce livre, je l'ai lu d'une traite, tellement il accroche et je ne puis assez conseiller à nos lecteurs d'en faire autant. Outre ses qualités littéraires et historiques, son impression est remarquablement réussie, les illustrations sont nettes et suggestives?.

Bref, un régal pour le lecteur et un régal à prix modique puisqu'il ne coûte que 150 francs.

Après vous avoir, amis lecteurs, livré mes impressions sur ce livre, il me reste, au nom des Chasseurs à Pied, à féliciter chaleureusement nos amis du CRORC pour ce Jubilé et à vous donner le Titre de l'ouvrage :

C H A R L E R O I - Cité Militaire.

On peut se le procurer, en versant 170 francs ( 20 Frs pour le port) au compte : 001-1913048 -90 de Monsieur Guy BOUSMAN, 5198 ANHEE. En mentionnant sur le virement : LIVRE CRORC.

E.B.

vue de la foule au concert donné par  
l'Harmonie des Guides lors du 50ème  
anniversaire du C.R.O.R.C.



# GUERRE 40-45..

LES CAMPS DE CAPTIVITE PEU CONNUS.

## LE CAMP DE WATTEN

Situé dans le Nord de la FRANCE (Pas-De-Calais), sur le territoire de la commune d'EPERLEQUES où les Allemands construisaient une importante base de lancement des fusées V2, le camp de WATTEN (Arbeitslager Mayer-Quade), ainsi nommé parce qu'il était desservi par la gare de WATTEN-EPERLEQUES, est peu connu dans notre Pays, malgré l'inquiétante réputation dont il jouissait pendant la guerre et bien qu'une majorité de Belges y ont été détenus.

Le camp a été classé comme CAMP D'INTERNEMENT (Häftlingslager) par arrêté royal du 16 octobre 1954 (Moniteur Belge du 10 novembre 1954) avec effet au 16 mars 1947.

Selon les archives du Ministère de la Santé Publique et de la Famille, Administration des Victimes de la guerre, square de l'Aviation, 31 à 1070 BRUXELLES, le régime du camp n'est connu que pour la période de mars 1943 à juin 1944. L'existence d'un camp à WATTEN est signalée avant 1943, mais l'on ignore les conditions d'internement. Il semble toutefois qu'un certain nombre de juifs, rassemblés à la caserne DOSSIN à MALINES, ont été déportés en mai 1942 à l'Oberbauleitung Nord-West de l'Organisation TODT à WATTEN pour y creuser les fondations d'un gigantesque blockhaus, avant d'être acheminés vers le camp d'extermination d'AUSCHWITZ.

L'effectif du camp de WATTEN dont la direction et la surveillance étaient exercées par l'O.T. assez hétéroclite comme dans la plupart des camps (Belges en majorité, Français, Russes, Yougoslaves, Allemands semi-israélites). Le nombre de détenus était de 500 à 1000 hommes, sinon davantage.

Le camp était entouré de trois réseaux de Barbelés, sans projecteurs ni miradors. La garde, portée de 59 à 110 hommes dès 1943, était confiée à des Allemands, des Russes blancs, des Français, des Hollandais, des Polonais, tous volontaires auprès de l'Org. TODT. Lors de la création du camp, de nombreuses évasions eurent lieu depuis les chantiers (Baustelle et Bauhof), par suite d'une surveillance insuffisante. Le nombre des évasions diminua fortement dès la mi-août 1943, lors de la mise en service d'un Schutzkommando de la Wehrmacht.

Les ordonnances du Commandant Militaire pour la BELGIQUE et le Nord de la FRANCE, prévoyaient le transfert prioritaire à WATTEN, au service des constructions de l'Org. TODT, des réfractaires au travail obligatoire en BELGIQUE et en ALLEMAGNE. Il est dit que les détenus sont admis au travail sous les conditions les plus rigoureuses. D'autres circulaires provenant des Oberfeldkommandanturs décrètent l'envoi à WATTEN des personnes condamnées par les tribunaux militaires allemands (Strafgefangenen), des personnes condamnées par décision disciplinaire des Commandants de Kommandatur (Häftstrafgefangenen), des détenus de remplacement (Ersatzhäftlingen) et des personnes arrêtées pour des raisons de sécurité et placées sous surveillance.

Un certain nombre d'internés au camp de WATTEN peuvent ainsi prétendre au titre de Prisonnier Politique, étant donné leur activité patriotique désintéressée au moment de leur arrestation; d'autres sont bénéficiaires du statut de déportés.

La plupart des personnes ayant été internées au camp de WATTEN sont venues des diverses prisons belges ou de camp de détention de GENT, ST.PITERSPLEIN, 8 (Anhaltlager). Les convois des personnes condamnées par les Conseils de guerre allemands, viennent presque tous de la prison de MERKSPLAS, près de TURNHOUT (Straftanstalt). Le voyage s'effectuait en wagons à bestiaux dans les pires conditions.

Parmi la population du camp se trouvaient aussi des fraudeurs, des mercantis notoires (Schiebern), des



volontaires au travail obligatoire en rupture de contrat arrêtés par la Feldgendarmarie et des condamnés de droit commun français venus de la prison de LOOS-LEZ-LILLE. En principe, tous les prisonniers portaient des signes distinctifs sur leurs vêtements ( bande de couleur sur la jambe du pantalon, lettre "P" - Prisonnier -dans le dos). Les prisonniers venus de MERKSPLAS et de LOOS étaient vêtus de l'uniforme en usage dans ces pénitenciers.

Tous les détenus étaient contraints de travailler de dix à douze heures par jour, et devaient se rendre au travail en colonne, sous escorte armée. Les uns déchargeaient les matériaux de construction amenés par voies fluviales à WATTEN, les autres devaient travailler à l'intérieur ou à l'extérieur du blockhaus sous la surveillance des contremaîtres de l'Org. TODT (Poliers). Certains prisonniers étaient envoyés en commando à ARDRES, entre SAINT-OMER et CALAIS.

Ce blockhaus existe toujours, malgré les tonnes de bombes alliées qui lui sont tombées dessus.

L'ami qui nous a communiqué cet article y a été prisonnier. Il a pu s'en évader à l'occasion de l'un de ces bombardements. Sans ces derniers les V2 (appelées couramment bombes volantes), en seraient partis sans discontinuer sur l'ANGLETERRE. Fort heureusement; il n'en fut rien. Cependant, de nombreux belges y ont laissé la vie, d'autres que leur épuisement rendaient inutiles ont été envoyés à DACHAU et BUCHENWALD. D'autres encore comme aussi des prisonniers russes ont été ensevelis vivants dans les profondeurs du béton le construction.

En 1944, les anciens prisonniers politiques de MERKPLAS-WATTEN se sont groupés et ont fondé une association sans but lucratif (ASBL) dénommée " UNION NATIONALE DES ANCIENS PRISONNIERS POLITIQUES DE MERKSPLAT-WATTEN ". Celle-ci existait déjà de fait dans la clandestinité. Actuellement elle fait partie de la Fraternelle des Amicales des camps d'internements nazis et ses statuts ont paru aux annexes du Moniteur Belge du 2/I2/44 sous le N° I2/04.

## ASSEMBLEE GENERALE 1988 ET BANQUET

### FRATERNEL.

C'est le Samedi 12 Mars 1988 qu'aura lieu notre Assemblée Générale Annuelle, qui sera suivie de notre Banquet Fraternel.

Ces manifestations se dérouleront au Centre Social de Délassement de MARCINELLE, Avenue des Muguets 16 à LOVERVAL.

Elles seront précédées la veille par un dépôt de fleurs sur les tombes de nos Présidents décédés au cimetière de CHARLEROI NORD.

+ + + + + + + + + + + + + + + +

Nous insistons pour que de très nombreux membres assistent à l'Assemblée Générale, ce n'est pas trop, une fois l'an de participer par sa présence à la vie de notre Amicale.

Nous invitons également tous nos membres et leur famille à assister au Banquet Fraternel, cela renforcera encore, les liens qui nous unissent.

+ + + + + + + + + + + + + + + +

### PROGRAMME DE LA JOURNEE DU SAMEDI.

12 MARS 1988.

10 heures : Une délégation du Conseil d'Administration déposera des fleurs au Monument des 1er et 4ème Chasseurs à Pied et au Mémorial TRESIGNIES. Nous rendrons ainsi hommage à tous les Chasseurs à Pied qui ont bien servi leur PAYS.  
Les membres et sympathisants qui désirent participer à cet hommage, sont invités à

se réunir à 9H.45 au Musée des Chasseurs  
Avenue Général Michel IC à CHARLEROI.

A partir de 10H.30, nos membres sont invités à se rassembler en très grand nombre avec leur famille et amis, au Centre Social de Délassement de MARCINELLE où un service d'accueil fonctionnera. Une salle sera mise à la disposition des familles et des amis qui n'assisteront pas à l'Assemblée. Un bar sera ouvert.

+ + + + +

II heures : Assemblée Générale Statutaire.

ORDRE DU JOUR.

- I.- Allocution du Président.
- 2.- Rapport du Trésorier.
- 3.- Rapport des vérificateurs aux comptes.
- 4.- Rapport du Lieutenant-Colonel Bem DELVOSAL sur la gestion des fonds de roulement et d'acquisition du Musée.
- 5.- Décharge de sa gestion au Conseil d'Administration et désignation des vérificateurs pour 1988
- 6.- Rapport du secrétaire.  
Bilan des activités de 1987 et projets pour 1988.  
N.B. c'est ici, que les suggestions des membres seront les bienvenues.
- 7.- Réélections et Elections d'Administrateurs.

AVIS IMPORTANT.

- A.- Pour le bon déroulement de l'Assemblée, les membres désireux d'intervenir, sont priés de remettre par écrit avant le 28 Février 88, au Président, Mr E. BURTON, 370, rue des Closières 6001 MARCINELLE, une note exposant l'objet de leur intervention.
- b;- En ce qui concerne les réélections et élections

d'Administrateurs, voici quelques détails.

I.- Actuellement le Conseil d'Administration se compose de 17 membres.

Président : Mr Ed BURTON.

Vice-Présidents / Mr R. DETHIER,  
Mr A. DUCHENE

Secrétaire : Mr J. SCORY

Trésorier : Mr A. JUGNON.

Membres : BARET Pierre - BOURGEOIS Robert - Chasseur Luc  
DELVOSAL Stéphane - DOFFINY Roger - DUMONT  
Paul - LOVERIUS Georges - MARTIN Robert -  
REMY Walter - ROLAND Franz - ROUSSEAU Roger.

Administrateurs sortants et rééligibles.

Messieurs : BURTON Edmond - DETHIER Richard - JUGNON  
Arsène - BARET Pierre - DELVOSAL Stéphane -  
ROUSSEAU Roger .

13 heures: BANQUET FRATERNEL.

Dès la fin de l'Assemblée Générale, les membres retrouveront les familles et les amis dans la grande salle et prendront place aux tables préparées où l'apéritif sera pris dans une atmosphère de retrouvailles bien amicale comme les Chasseurs à Pied savent la créer.

Nous y retrouverons tous nos amis Chasseurs, ainsi que ceux de la F.N.C. de BIERGHES, d'EPPEGEM, de ZEMST, de CHARLEROI, ceux des 5ème et 12ème Bataillons de Fusiliers et de la 5ème Brigade des Chasseurs d'IRLANDE.

## Réservation.

Au moyen du BON DE PARTICIPATION en annexe et que vous devez renvoyer au plus tard le 28 février 88 Les réservations et les paiements qui nous parviendraient après cette date, seront acceptés sous toute réserve et ce à la demande du TRAITEUR.



DEPLACEMENT /

Les membres qui n'ont pas de moyen de déplacement, doivent se faire connaître au secrétariat. Ils devront se trouver à 10 heures au Musée des Chasseurs, à partir duquel ils pourront bénéficier d'un transport vers le lieu du BANQUET.

Pour les participants venant par train, qu'ils veuillent bien se trouver devant la POSTE de la GARE DU SUD, le car passera les prendre.

\* \* \* \* \*

## cotisation 1988.

Nous remercions les nombreux membres qui ont bien voulu majorer le montant de leur cotisation.

Si vous trouvez un bulletin de versement au C.C.P., dans cet exemplaire N° 6I, c'est que vous avez oublié de régler votre cotisation. ( Minimum 150 Frs.

Faites-le sans tarder pour éviter les frais de rappel toujours onéreux.

UN GRAND MERCI.



----- ( a découper ici ) -----

# banquet fraternel - bon de participation

A renvoyer LE PLUS TOT POSSIBLE ET AU PLUS TARD POUR LE 28 FEVRIER 1988  
à Monsieur Richard DETHIER, 80, rue des Monts, 6001 MARCINELLE. Tél: 071365802

N O M : - - - - -  
ADRESSE : - - - - -  
- - - - -  
- - - - -

J'assisterai au BANQUET FRATERNEL DU SAMEDI 12 MARS 1988.

Je serai accompagné de - - - - - personnes ( épouse, amis, etc ).

Je verse ce jour, la somme de - - - - - X 900 frs. = FRS.

au C.C.P. 000-0199352-17 de l'A.N.C.A.P., 100 rue de LOVERVAL, à  
6071 CHATELET.

Je désire si possible, être placé auprès de Mr - - - - -

POUR RAPPEL: P A R T I C I P A T I O N : 900 FRS. ( Neuf Cents).  
par personne. ( T.V.A., service et vins COMPRIS ).

**12 mars 1988**

LE BON DE PARTICIPATION que vous trouverez au recto de ce feuillet, est à renvoyer LE PLUS TOT POSSIBLE ET LE PLUS TARD POUR LE 28 FEVRIER 1988, à l'adresse suivante : Mr Richard DEIHIER, 80 rue des Monts, 6001 MARCINELLE

Tél: 071.36.58.02.

LE PAIEMENT DES PARTICIPATIONS: 900 frs -(Neuf Cents francs) par personnes (tout compris) est à effectuer dès que possible, au C.C.P. 000-0I99352-I7 DE

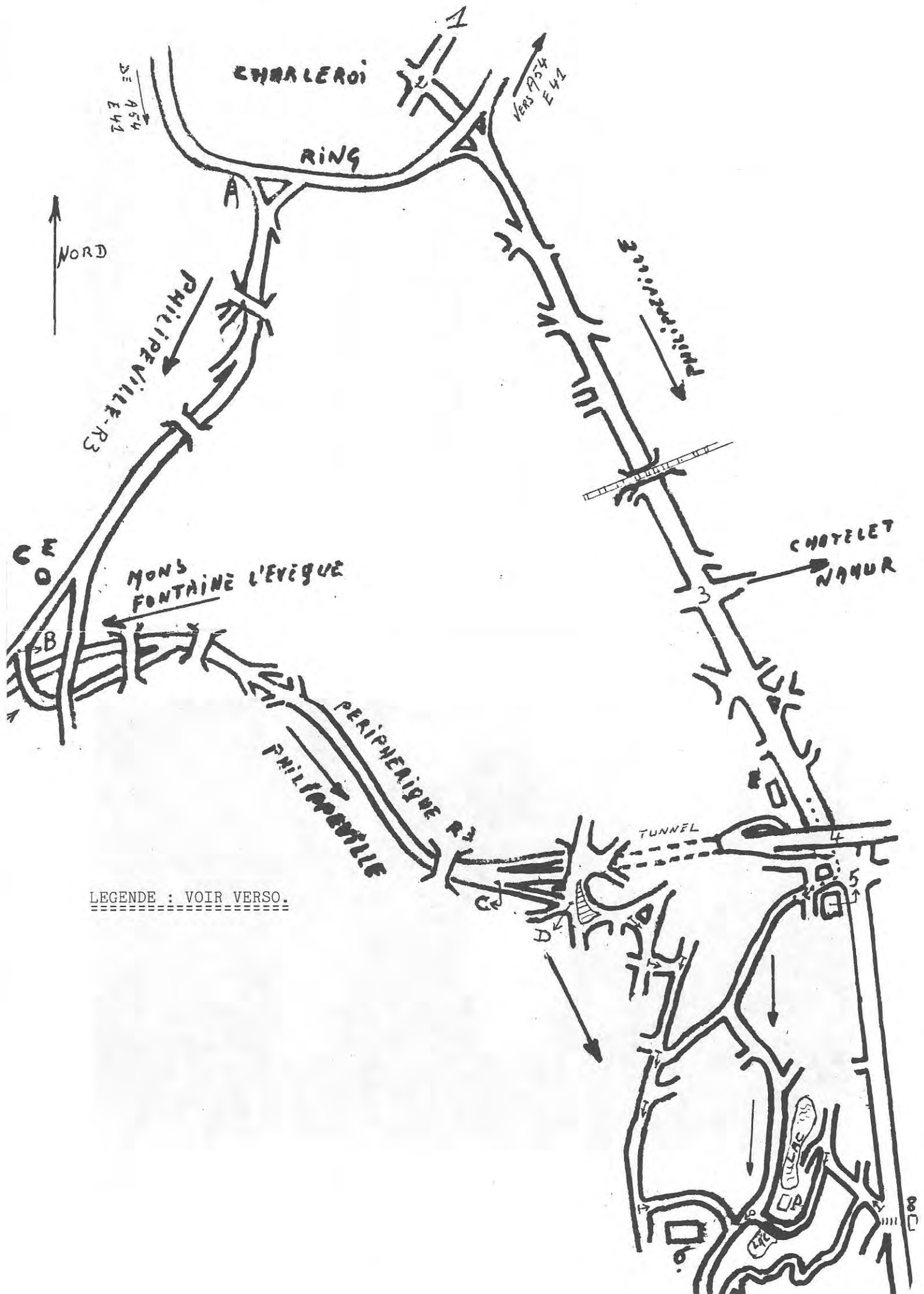
l'A.N.C.A.P., rue de Loverval 100, 6071 CHATELET.

REMARQUE IMPORTANTE : Pour des raisons évidentes d'organisation, notre Trésorier demande que l'on évite le paiement sur place, ( sauf en cas de force majeure). Merci, et que les versements soient effectués avant le 28 FEVRIER 1988.

Complétez bien le bon et indiquez soigneusement le nombre de personnes qui vous accompagneront.

Nous vous attendons tous le SAMEDI 12 MARS 1988 A LOVERVAL.

Venez assister nombreux à l'ASSEMBLEE GENERALE pendant que vos parents, épouses et amis prendront un "DRINK" au BAR.



LEGENDE : VOIR VERSO.

ITINÉRAIRES VERS LE CENTRE DE DÉLASSEMENT  
DE MARCINELLE POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET LE  
BANQUET.

LEGENDE POUR L'ITINÉRAIRE EST:

- 1. Caserne TRESIGNIES.
- 2. Boulevard TIROU.
- 3. Quatre-Bras de COUILLET.
- 4. Viaduc COUILLET.
- 5. Super M ( Mestdagh).
- 6. Centre de Délassément
- 7 . Maxi G.B.
- 8. Institut Notre-Dame de LOVERVAL avec passage piéton et feux de signalisation.
- P. Piscine.
- E. Ecole
- ....> Pointillé à suivre
- T→> Endroit fléché Centre de Délassément.
- O→> Endroit fléché, Centre de Jeunesse.

LEGENDE POUR L'ITINÉRAIRE OUEST:

- a. Porte de FRANCE et flèche indicatrice PHILIPPEVILLE
- = C:E. Château d'Eau.
- b. Flèche indicatrice PHILIPPEVILLE R 3.
- c. Flèche indicatrice MARCINELLE - HUBLINBU.
- d. Flèche indicatrice HUBLINBU ( à suivre).
- T→> Endroit fléché " Centre de Délassément"
- O→> Endroit fléché, Centre de Jeunesse.

\* \* \* \* \*

BONNE ROUTE.





# M E N U



**A**PERITIF.

\* \* \* \* \*

**P**ATE ~ **C**RUDITES.

\* \* \* \* \*

**B**ARQUETTES DE **P**OISSON.

\* \* \* \* \*

**C**REME **A**NDALOUSE .

\* \* \* \* \*

**R**OTI DE **B**OEUF **B**OUQUETIERE.

\* \* \* \* \*

**G**LACE ~ **C**AFFE.

\* \* \* \* \*

**V**INS : BLANC : LISTEL

: ROUGE : BORDEAU DOMAINE DU BOUTEILLIER.

\* \* \* \* \*

## PARTICIPATION.

900 francs -( neuf cents) francs par  
personne. Tout compris.

Avec ambiance musicale et possibilité  
de danser.

★ **E**T **B**ON **A**PPETIT.



# Le Padre nous a quitté.

---

Le 30 Octobre dernier, s'est éteint à MARCINELLE l'Aumônier Marcel PATERNOTTE.

Né à LUTTRE, le 3 Octobre 1907, il fut ordonné prêtre en 1933, et enseigna ensuite à l'Ecole Normale de BRAINE-LE-COMTE.

Nommé aumônier en 1936, il prit ses fonctions en 1938/39, aux 2ème et 5ème Chasseurs à Pied. Au lendemain de la Campagne des 18 jours, il est désigné par son Evêque comme vicaire à MARCINELLE. Mais, dès 1942, son activité au sein des différents mouvements de résistance de la région de CHARLEROI le désigne à la vindicte des nazis et de leurs thuriféraires, ce qui l'oblige à rejoindre le maquis, après cependant quelques courts séjours dans les prisons belges.

Dès la Libération, il exerce une double fonction, celle d'aumônier des Bataillons de Volontaires de guerre en cours d'instruction à la Caserne TRESIGNIES,, dans l'attente d'un aumônier effectif, et celle d'aumônier de l'Auditorat Militaire, et à ce titre, il assiste les collaborateurs et inciviques dont ceux condamnés au châtement dernier.

La période suivante, le voit exercer son apostolat auprès des prisonniers de guerre allemands, et aussi se rendre à maintes reprises en ALLEMAGNE pour assister les K.G. malades en cours de rapatriement.

Enfin, en 1947, il est affecté à FLORENNES au 2ème Wing, qui vient de se former, et qu'il ne quittera qu'en 1972 pour prendre une retraite amplement méritée.

Ses funérailles ont eu lieu ce 3 novembre, en la Collégiale Saint Gangulphe, en présence d'une foule nombreuse et d'une délégation très importante du 2e Wing, conduite par son Chef de Corps.

Voilà, en une synthèse des plus courtes, ce que fut la vie sacerdotale de l'Abbé PATERNOTTE, mais ses Elèves, ses Chasseurs, ses Résistants, ses Volontaires, ses Aviateurs, bref, tous ceux qui l'ont connu et apprécié n'auront pas besoin de longues phrases pour conserver un souvenir ému de ce bon PASTEUR.

Le Padre, comme nous l'appelions affectueusement, a rejoint son DIEU, après une vie entièrement consacrée au service des hommes, à qui il n'a jamais mesuré son aide ou son affection, quels qu'aient pu être leurs opinions ou leurs convictions.



Sur cette photo, notre sympathique jubilaire en 1983, lors de ses 50 ans de Prêtrise, le 15/9/1983.

# Les Volontaires

## De Guerre.

Comme promis, nous commençons dans ce bulletin les historiques des Unités dont ont fait partie ceux qui n'ont jamais désespéré de la Victoire Finale des démocraties, seules garantes de la véritable LIBERTE.

Notre intention était de publier ces récits dans l'ordre de leur arrivée à la rédaction, mais après réflexion, il nous a semblé logique d'apporter un correctif à cette décision, en donnant priorité à la plus ancienne de ces Unités, dont les débuts remontent à Août 1940, en GRANDE BRETAGNE.

Voici donc l'historique de ce qui est connu de tous, sous l'appellation "Brigade PIRON ", tel que rédigé par notre membre Désiré VOGLAIRE, que nous remercions.

### 1 A BRIGADE PIRON AU COMBAT.

Notre propos ne concernera que les Forces De Terre Belge de GRANDE BRETAGNE puisque nous nous attachons à un résumé succinct des opérations de la 1ère Brigade Belge " LIBERATION " qui plus tard fut baptisée " Brigade PIRON " par la ferveur populaire .

Nous ne parlerons donc pas des faits d'armes des Belges de la Royal Air Force, de la Royal NAVY, des parachutistes, des commandos et des parachutistes en missions spéciales secrètes.

Les débuts de la " Brigade PIRON " furent difficiles. Elle fut constituée par des milieux différents et de valeur fort inégale. :

- Militaires Belges qui étaient parvenus à embarquer
- à DUNKERQUE avec des Unités Britanniques, d'autres

- perdus dans le Midi de la FRANCE gagnèrent aussi la
- GRANDE BRETAGNE, un peu plus tard, commencèrent à
- arriver les évadés de BELGIQUE dont la plupart
- subirent une longue détention dans des conditions
- matérielles et morales pénibles dans les prisons
- vichysoises ou espagnoles et surtout dans les camps
- de concentration de Miranda de Ehro, ce furent ensuite
- nos compatriotes qui contraints de s'engager à la
- Légion Etrangère Française vinrent à la Libération de
- l'AFRIQUE du Nord renforcer le contingent belge avec
- d'autres légionnaires ayant combattu en NORVEGE.
- A ces derniers s'associent des jeunes gens résidant
- en territoire libre, volontaires ou mobilisés par
- décret. Tout ce monde qui arrive à LONDRES en renfort
- accepte de bonne grâce de passer au crible des intér-
- rogatoires des services de renseignements et de la
- sûreté britannique.

Le 13 août 1940, fut créée au Camp de TENBY, (Pays de Galles) l'Unité Combattante Belge ( U.C.B.). Le 31 décembre 1940 l'effectif d'un Bataillon est atteint. Petit à petit, malgré la pauvreté des moyens, les tergiversations, la multiplicité des origines de nos soldats, on réussit à former un Bataillon de Fusiliers d'assaut, une batterie d'artillerie et un escadron d'autos blindées.

Le 12 décembre 1942, le Major B.E.M. PIRON constitua le 1er groupement Belge ( I st Belgian Group ) sous son commandement. Celui-ci était une force essentiellement mobile, disposant de trois compagnies motorisées indépendantes, appuyées par un escadron d'autos blindées, une batterie d'artillerie et une compagnie de génie. Ces Unités combattantes possédaient des transmissions et une police militaire. Ce groupement représentait une grande puissance de feu.

Malgré toutes les difficultés et même l'hostilité de certains, celui qui allait devenir le Chef Prestigieux de la I st Belgian Brigade, le Général Jean PIRON en fit une Unité combattante enthousiaste et disciplinée.

Formé à CLACTON-ON-SEA (ESSEX), le 1er groupement partit après quelques semaines à LOWESTOFT(SUFFOLK)



en février 1943 , où il resta onze mois pour y subir un entraînement très sévère et des manoeuvres très proche du combat réel, dans la région de THETFORD.

Fin 1943, après une sélection, les candidats officiers belges effectuèrent un stage dans les O.C.T.U.S. britanniques.

En janvier 1944 le groupement fit mouvement pour le NORTH FORELAND pour y être entraîné aux opérations amphibies de débarquement par Landing Craft.

En avril, l'entraînement intensif et spartiate se poursuivait inlassablement dans la région de GREAT YARMOUTH ( SUFFOLK). La mobilisation de la Brigade fut achevée dans le CAMBRIDGSHIRE où les dépôts de la région dotèrent généreusement celle-ci d'un matériel flambant neuf.

Le 6 juin 1944, les Alliés débarquèrent en NORMANDIE. Avec une grande sagesse, les Britanniques avaient décidé de ne pas "saigner " la Brigade Belge dans ce premier choc. Le groupement belge ne participa pas à cette opération.

Après une deuxième manoeuvre test, au THETFORD TRAINING AREA, le 29 juillet 1944, la Brigade Belge reçut l'ordre d'embarquement. Elle allait quitter ce sol si hospitalier, ce peuple magnifique et courageux, avec un certain regret; mais elle allait prendre sa modeste place parmi les Armées de la LIBERATION.

Dès la création du 21ème Groupe d'Armée le 1er groupement belge eut l'honneur de faire partie de celui-ci. Ce groupe d'Armée fut commandé plus tard, par le Field-Marshal VISCOUNT MONTGOMERY OF ALAMEIN. Le 3 et le 4 août la Brigade, 2.200 hommes et ses 500 véhicules étaient chargés à TILBURY sur cinq "Liberty Ships ". Favorisée par un temps magnifique, la traversée s'effectua sans grand incident.

Le débarquement du convoi s'effectua à ARROMANCHES ET COURSEULLES, et fut terminé le 8 août. La brigade passa aux ordres de la 6th AIRBORNE, division qui combattait depuis le jour le plus long.

Aussitôt mise en ligne, elle reçut le baptême

du feu sur l'ORNE.

Du 13 au 16 août 1944, ce furent principalement des combats de patrouilles et des duels d'artillerie qui se déroulèrent dans la région de SALLENELLES. Pour la seule journée du 14 août, la Brigade relève 12 de ses hommes blessés.

Le premier tué en opération, au contact avec l'ennemi, fut un jeune volontaire dinantais, atteint par un projectile tiré du Moulin du Buisson (Abri bétonné).

Le 17 août à l'aube, le Général GALE communique les ordres d'attaque pour l'opération " PADDLE " (AVIRON). Mission: foncer vers le HAVRE. Les premières positions sont enlevées par nos pelotons d'assaut qui occupent MERVILLE et débordent FRANCEVILLE qu'ils libèrent par la suite au prix de pertes légères.

Malgré l'habileté, le courage et le sang froid des sapeurs du Génie d'assaut, la Brigade subit des pertes sensibles causées par les nombreuses mines que les allemands ont placés sur toute la région côtière.

Des résistants des Forces françaises de l'Intérieure ( F.F.I.) passent les lignes pour communiquer des renseignements précis à l'Etat-Major de la Brigade. Ce front qui stagnait depuis plus de 70 jours était crevé.

Le 21 août la poursuite le long de la route côtière est organisée. Passage de la DIVES avec les moyens de fortune. L'avant garde atteint et prend CABOURG. La défense allemande est bousculée par une violente attaque du Groupement Belge et la progression continue . . . . Si nos soldats subissent des pertes, ils en infligent aussi à l'ennemi et capturent de nombreux prisonniers.

La nuit du 21 au 22 août les Belges passent sur la rive droite de la DIVES. Le 22 août la poursuite reprend et VILLERS SUR MER est libéré sous les acclamations de la population. L'avant garde de la Brigade continue à pied vers DEAUVILLE et la TOUQUES. Deux soldats belges sont tués devant les ruines du pont.

L'artillerie et le charroi lourd ont franchi la DIVES à TROARN. L'escadron blindé à la disposition de la 6 Th Airborne Division décime une compagnie allemande à BRANVILLE. Il se distingue au cours de la progression de la DIVES à la TOUQUES, notamment à DOZULE et PONT L'EVEQUE.

Nos fantassins pénétrèrent dans DEAUVILLE.

Les allemands décrochent pendant la nuit du 23 au 24 août. Les ponts de la TOUQUES sont détruits, mais notre infanterie a pu passer la rivière sur les débris du futur "PONT DES BELGES".

A l'aube du lendemain, HONFLEUR est libéré à son tour, notre avant garde est arrêtée à FIQUEFLEUR par des feux d'armes automatiques et antichars, et subit des pertes. La poursuite reprend par BERVILLE et FOULBEC où des feux nourris provenant des hauteurs de la vallée de la RISLE provoquent de nouveaux dégâts à nos Unités.

La Brigade PIRON quitte la 6 th Airborne Division qui va rentrer en GRANDE BRETAGNE pour se réorganiser, et passe aux ordres de la 49ème Division ( Ours polaire blanc) le 26 août.

La prochaine mission donnée aux Belges est de franchir la SEINE en avant garde de la division, et d'établir le contact avec les avancées de la défense du HAVRE.

Le 31 août, la Brigade franchit la SEINE en trois points. Le 1er septembre l'escadron blindé entre en contact avec les avant postes ennemis du HAVRE. Les ordres précités sont annulés, la Brigade Belge doit se tenir prête à faire mouvement dès l'aube. Le Commandement britannique décida d'associer la Brigade à la LIBERATION DU SOL NATAL ET l'envoya vers ARRAS dans la trace du XXXe Corps Anglais qui poussait vers BRUXELLES.

Le soir du 2 septembre 1944, le commandant de cette Unité, le Général HORROCKS, donna l'ordre suivant :

" Demain soir, j'ai l'intention de m'emparer de

" BRUXELLES.

" Nos tanks ouvriront la voie et vous suivrez en  
 " anéantissant toutes les résistances que nous ren-  
 " contrerons en route.

" Le 3 septembre à 8H.30 , la colonne de la Brigade Belge quitte ARRAS pour DOUAI et dans un rush mémorable le véhicule du Colonel PIRON franchira la frontière Belge à RONGY, à 16H.36.

La Campagne de FRANCE était terminée pour la BRIGADE PIRON.

R E M A R Q U E :

=====

- Le texte repris ci-dessus, a été tiré de diverses
- références bibliographiques et historiques.
- Dans le prochain bulletin, sera édité les Opérations
- de la Brigade PIRON en BELGIQUE ainsi que les deux
- Campagnes de HOLLANDE.

D.VOGLAIRE.

\* \* \* \* \*

PENSEES.

Celui-là seul t'aime vraiment  
 Qui aime ton âme.

Platon.

pour ce qui est du monde,  
 son inconstance même est l'essence  
 de son charme.

Kenke.

la vie est faite de joies et de peines,  
 et les unes comme les autres en font la grandeur.

H. BORDEAUX.



# Les Volontaires De Guerre 44-45.

Tout d'abord, l'auteur de l'article paru sous ce titre dans notre N° 60, doit ses plus profondes et sincères excuses à une catégorie de V.G., de la Seconde Guerre, et probablement la plus méritante si l'on tient compte des problèmes à résoudre et des dangers à affronter pour parvenir à un bureau de recrutement. Vous aurez compris, que nous voulons parler de ceux qui, alors que le pays était encore occupé, ont voulu rejoindre les Forces Belges en GRANDE-BRETAGNE.

De même, quelques années après la fin de cette Seconde Guerre, un autre groupe de V.G. a aussi voulu se joindre à ceux de 40/45 pour la défense de ce nous avons de plus cher, LA LIBERTE. Nous voulons parler de ceux qui partirent pour le Bays du Matin Calme, LA COREE.

A tous ces braves, encore une fois toutes nos excuses, et nous espérons bien pouvoir faire lire à nos membres l'historique de ces Unités.

ET MAINTENANT, après les fleurs, les verges.

Après l'expédition du Cor N° 60, nous avons commencé à plaindre le facteur de GERPINNES-FLACHES, en pensant au courrier important qu'il allait devoir coltiner. Bah ouiche !, rien de rien comme disait Edith Piaf. Un seul coup de fil de l'ami Claude MOUCHET de MORIALME, et puis le néant.

N'y-a-t-il pas parmi nos membres les plus anciens des V.G. ? Et parmi les jeunes, aucun dont un familier, père, oncle, ami, etc...n'a été V.G. ?



Allons, un bon mouvement, ne dites pas : " un autre va le faire ". Non, immédiatement une carte postale au Secrétaire. Les V. G. de 40/45 sont pratiquement tous à l'âge de la pension, donc ces quelques minutes ne seront même pas prises sur le temps de travail.

ON PEUT COMPTER SUR VOUS ?

P.S. Grâce à la brochure de l'I.N.I.G. et A.C., nous avons l'adresse des Fraternelles, Amicales suivantes:

Brigades PIRON, 2 - 3 - 4 et 5.

Bons - 2 - 4 - 5 - 6 - IO - II - I2 - I3 - I4 -  
- I5 - I6 - I7 - 20 - 2I - 22 - 25 - 50.

Démineurs.

Mais, il y en a bien sûr encore d'autres.

\* \* \* \* \*

T O U S            A            D A M P R E M Y  
=====

  L E            I 2 M A R S  
=====

pour notre Assemblée Générale et le Banquet Fraternel.

\* \* \* \* \*

RETARDATAIRES: N'oubliez pas votre COTISATION I988

I50 Frs minimum à verser au compte

C.C.P. 000-0I99352-I7 DE L'ANCAP

I00 rue de Loverval, 607I CHATELET.



philatélie



billet rose

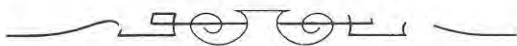


Si nous en avons eu le pouvoir ou l'autorisation, nous aurions émis un timbres ROSE célébrant l'Union de notre Vice-Président Richard DETHIER et de Denise son épouse.

Nous l'aurions, le 13 décembre dernier oblitéré d'un sceau marquant les cinquante ans de leur mariage.

L'Administration des Postes ne nous a pas pris au sérieux . . . nous ne l'étions sans doute pas, car nous avons perdu de vue cette date chargée d'un doux symbole.

Mais nous n'avons pas pour autant oublié nos amis. Dès lors, c'est tardivement mais en toute simplicité et avec beaucoup d'amitié qu'en votre nom à tous, amis Chasseurs, nous leur adressons nos très chaleureuses félicitations et nos vœux de les voir suivre longtemps encore, cette route où il y a cinquante ans, ils s'étaient amoureusement engagés.



# philatélie

## LES TIMBRES PERFORES DANS L'IMAGE.

=====

L'étude de ces perforations n'a évidemment rien de commun avec l'étude des dentelures.

Les dentelures servent uniquement à faciliter la séparation des timbres, tandis que les perforations des images de timbres ont pour but de donner, dans la plupart des cas, aux timbres perforés une autre destination que celle des timbres non perforés.

Les timbres perforés peuvent se classer en deux catégories :

A.- les perforations officielles;

B.- les perforations non officielles.

Les OFFICIELLES sont celles faites sur ordre ou par les soins de l'Administration des Postes.

Les non OFFICIELLES sont celles faites par des Sociétés privées et celles-ci n'ont aucun intérêt pour les collectionneurs.

Les timbres avec perforation officielle peuvent être perforés AVANT ou APRES leur usage.

Parmi les timbres qui ont été perforés AVANT leur usage, nous en trouverons beaucoup où la perforation en a fait des timbres de service:

SUISSE: une croix de 5 petits trous verticaux et 5 petits trous horizontaux.  
Timbres de service de 1937.

ALLEMAGNE : timbres perforés au moyen des lettres POL représentant les trois premières lettres du mot " POLIZEI "(Police).- Ces timbres étaient réservés uniquement au service de la police.

BAVIERE : en 1912, des timbres étaient perforés au moyen de la lettre " E " première lettre du mot " EISENBAHN "(chemin de fer). - ils étaient destinés aux services des chemins de fer.

VENEZUELA : ce pays a eu des timbres perforés au moyen des lettres " G.N. " ce qui signifiait GOBIERNO NATIONAL (Gouvernement National). Par cette perforation, les timbres-poste devenaient des timbres de service.

LUXEMBOURG : ce pays a fabriqué des timbres de service en perforant en oblique ses timbres ordinaires au moyen du mot " OFFICIEL ".

NOUVELLE-ZELANDE : dans le même but, ce pays perforait ses timbres par OS.NSW.OH; ou encore MS.

Signalons en passant, que les timbres suisses perforés d'une croix ont été mis à la disposition de la CROIX-ROUGE.

LA HOLLANDE, a également perforé des timbres-poste au moyen d'une croix. Ce fut pendant la guerre 1914-1918 et ces timbres étaient mis au service de la CROIX-ROUGE.

LA TUNISIE a eu plusieurs timbres-poste perforés d'un "T" et ces timbres étaient alors employés comme timbres-taxe.

EN FRANCE, on connaît la perforation " E.I.P.A. " (exposition internationale de poste aérienne de 1930) pratiquée sur le 1,50 Fr. bleu de la poste aérienne. Le nombre de timbres perforés était de 40.000 exemplaires.

Ces timbres ont été perforés de manière très bizarre: les feuilles étaient pliées par rangées en forme d'accordéon; de cette façon, la moitié des timbres avait une perforation dite " de main contraire "(expression de dessinateurs pour les plans). A noter, que la perforation que l'on rencontre sur certains timbres rouges est une perforation privée et n'a aucune valeur philatélique.

En 1882, l'ARGENTINE avait des timbres portant en surcharge "  $\frac{1}{2}$  " et " PROVISORIO ". Ces timbres ont été partagés en deux par une perforation horizontale pour faire fonction d'émission provisoire.

Au CUBA, nous trouvons une carte postale de 2 cents perforée d'un chiffre " I " modifiant la valeur

d'affranchissement.

Ces quelques exemples ont tous trait aux timbres perforés officiellement AVANT usage.

Voici maintenant, quelques exemples de perforation officielles APRES usage :

BELGIQUE: vers 1870/1880, quand les enfants pouvaient épargner au moyen de petits timbres-poste, on distribuait dans les écoles des bordereaux sur lesquels le personnel enseignant collait les petits timbres en question. Ces bordereaux, une fois remplis, étaient perforés au moyen d'un cachet perforant ayant la hauteur de deux timbres et la largeur de 10 timbres et portant les mots " CAISSE D'EPARGNE ". Il n'y avait pas de cachet flamand.

En BELGIQUE toujours, les timbres-poste, collés sur des bordereaux de justification de taxes télégraphiques, étaient annulés au moyen d'une perforation d'un grand trou rond.

On trouve encore plusieurs autres timbres avec perforation de formes différentes. L'étude n'en est pas dépourvue d'intérêt et peut donner beaucoup de satisfactions aux collectionneurs dans le cadre des spécialisations techniques.

Pour finir, deux mots des timbres avec perforations non-officielles.

Nous connaissons d'abord le cas de tous les timbres perforés des initiales des grosses usines ou firmes commerciales. Il s'agit ici de précautions prises par ces firmes contre les abus ou les vols.

En BELGIQUE cependant, nous avons quelques exemples d'un tout autre genre.

Quand, lors de l'émission d'une série de timbres à surtaxe, une grande quantité de ces timbres reste invendue, ces invendus sont cédés à l'oeuvre bénéficiaire aux prix de la valeur d'affranchissement ( donc sans compter la surtaxe).

L'oeuvre met alors ces timbres dans le commerce



après les avoir perforés d'une façon ou d'une autre.

Nous connaissons les cas de la série "ORVAL " de 1928, de la série "CHAPELLE MUSICALE " portant le monogramme de la REINE ELISABETH comme perforation, etc...

Pour conclure, il suffit de répéter les remarques déjà citées: une collection de timbres perforés dans l'image, que les perforations soient officielles ou non, que les timbres soient perforés AVANT ou APRES usage, peut devenir une collection importante, qui nécessitera certainement de la part du collectionneur-spécialiste des recherches très poussées avant de pouvoir admirer le résultat final.

La parole est aux chercheurs et aux collectionneurs ayant des réserves d'initiatives.

\* \* \* \* \*

## social

OBJET : DECES D'UN INVALIDE DE GUERRE.

=====

FORMALITES ESSENTIELLES.

### I.- Dispositions communes.

a - L'invalidé bénéficiait depuis un an, au moins d'une pension d'invalidité entre 10 et 95 pc. De plus, la durée de son mariage atteignait 10 ans au moins.

La veuve est en droit d'obtenir l'application de la LOI du 4 juin 1982, réformant le régime de pension des veuves de guerre.

b - L'invalidé bénéficiait d'une pension d'invalidité de 100 pc au moins. De plus, la durée de son mariage atteignait un an au moins.

La veuve est en droit d'obtenir une pension de veuve sur base de l'article 24 des lois coordonnées sur les pensions de réparation.

et ou rente) dont était titulaire l'invalidé. Les n°s en cause comportent 10 chiffres et figurent sur les talons des dernières assignations.

3 - Renvoyer à l'Administration des Pensions, 10 Place Jean Jacobs, 1000 BRUXELLES, la carte de réduction tarifaire ( 75pc) SNCB-SNCV) de l'invalidé.

3.- INVALIDES BENEFICIAIRE D'UNE PENSION DU PUBLIC.

La veuve est en droit d'obtenir une pension de survie, à charge du secteur public, ainsi qu'une indemnité pour frais de funérailles. Ces deux avantages sont à demander exclusivement au MINISTERE DES FINANCES Administration des Pensions, 10 Place Jean Jacobs, 1000 BRUXELLES.

D'autre part, la veuve demandera à l'organisme assureur ( La Mutuelle) de régulariser le carnet de mutuelle.

4.- INVALIDES BENEFICIAIRE D'UNE PENSION DE SECTEUR PRIVE ( Régime des travailleurs salariés et Régime des Indépendants).

La veuve est en droit d'obtenir une pension de survie ainsi qu'une indemnité de décès. La demande de pension doit-être introduite par la voie de l'Administration communale du lieu de domicile, tandis que la demande d'indemnité de décès doit-être introduite auprès de la Mutuelle.

5.- AUTRES FORMALITES.

- a.- Une déclaration de succession doit-être introduite dans les 5 mois du décès, auprès du Receveur des droits de succession compétent territorialement.
- b.- Une déclaration à l'impôt des personnes physiques doit-être établie par la succession au nom de l'invalidé défunt (à réclamer éventuellement au service de contrôle des contributions directes).

c - L'invalidé bénéficiait d'une rente de guerre 1940-1945 calculée sur base de deux semestres au moins.

La veuve est en droit d'obtenir la rente de veuve de guerre 1940-1945 à condition toutefois que le mariage ait été contracté avant le 1-7-1961.

d - Carte de réduction tarifaire ( 50pc) SNCB - SNCV.

La veuve est en droit d'obtenir une telle carte.

e - Indemnité de décès à charge du FOND SOCIAL, PRINCESSE de MERODE.

Une telle indemnité peut, le cas échéant, être octroyée. A cette fin, la veuve s'adressera au Président de la section locale FNI, à laquelle était affilié en dernier lieu son mari/

#### REMARQUE GENERALE.

La pension de veuve d'invalidé de guerre, dont question aux points a et b ci-dessus, est à demander par lettre recommandée, au MINISTERE DES FINANCES, Administration des Pensions, 10, Place Jean Jacobs, 1000 BRUXELLES.

Par contre, la rente de veuve de guerre 1940-1945, dont question au point c et la carte de réduction tarifaire (50pc) SNCB-SNCV, dont question au point d, sont à demander par lettre simple, à l'Administration des Pensions, 10 Place Jean Jacobs, 1000 BRUXELLES.

Pour gouverner, les formulaires adéquats peuvent être obtenus au Siège de la Fédération.

#### 2.- RENVOI DE DOCUMENTS.

- I - Aviser le Secrétaire Régional de l'INIG du décès de l'invalidé et joindre à la lettre d'avis, le carnet médical de l'invalidé ainsi qu'un extrait de l'acte de décès.
- 2 - Aviser la Caisse Nationale des Pensions de la guerre, 30, Avenue des Arts, 1040 BRUXELLES, du décès de l'invalidé et joindre à la lettre d'avis un extrait de l'acte de décès. Ne pas oublier de mentionner dans cette lettre les numéros de brevet (pension

6.- EXTRAITS DE L'ACTE DE DECES.

Il est conseillé de demander au minimum, quatre extraits.

\* \* \* \* \*

CEUX QUI NOUS QUITTENT.

- M. P. GUIDARD, Col. GDE HRE. 26 Rue DEWANDRE,  
Mont sur Marchiennes.
- M. R. DELEEUW, 15 rue du Village 6270 LOVERVAL.
- M. J. GOFFIN, 2ème Chas. Sgt Mil. I937, Public relations  
II/I5 rue Willy Ernst CHARLEROI.
- M. R. MANNOY, 10 rue des Bouleaux SERAING.
- M. G. VERGUCHT, 41 Ae du Sud, MARCINELLE.
- M.A. CADOT, 1er Chas. Mil. I932, ouvr. communal retraité  
I40, rue de la Montagne, MONTIGNY TILLEUL.

Aux familles éprouvées, nous réitérons ici,  
l'assurance de notre sympathie et nos sincères  
condoléances.

\* \* \* \* \*

PENSEES.

Oubliez les neiges d'antan  
Que l'an nouveau vous apporte, joie, santé, et bonheur.

Les fleurs paraissent sur la terre,  
Le temps de sourire à leur créateur.

Dubeauvoie.

L'expérience, ce n'est pas ce qui nous arrive,  
Mais ce qu'on fait de ce qu'elle nous apporte.

\* \* \* \* \*

# toutes assurances

# AG

*votre sécurité  
c'est notre métier*

---

6000 CHARLEROI - Boulevard Tirou, 185 - 071/27.62.11 - 27.63.33 Ø  
7000 MONS - Square F. Roosevelt, 6 - 065/34.32.11 - 34.33.43 Ø  
5000 NAMUR - Rue Godefroid, 22 - 081/22.50.14 - 71.49.11 Ø

Entreprises d'Assurances Agréées (A.R. du 4 juillet 1979 - M.B. du 14 juillet 1979)



MEMBRE DU CENTRE DE PROMOTION DE LA QUALITE EN ASSURANCE

## LE MUSEE DES CHASSEURS A PIED

Depuis le 13 septembre 1973, un Musée des Chasseurs à Pied existe à CHARLEROI. Il est situé dans des bâtiments classés de la Caserne Trésignies, avenue Général Michel.



Le Musée est accessible au public tous les lundis et jeudis, non fériés, de 14 h. 30 à 17 h. 00, ou sur demande à adresser, la veille, au Secrétariat ou à la Rédaction du Bulletin.



Les Chasseurs à Pied - puisque Chasseur un jour...Chasseur toujours - et les sympathisants sont cordialement invités à visiter notre Musée et à nous aider à l'enrichir par des dons en espèces mais, aussi, par la remise de souvenirs qui seront gardés précieusement par les responsables au nom des traditions de nos beaux régiments et de

«L'ESPRIT CHASSEUR»